

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 20 juin 2005**

CP 05/06-26

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE  
D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS  
PROGRAMMATION 2005**

La politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs, en vigueur depuis 1989, a été reconduite lors du vote du Budget Primitif pour l'exercice 2005.

Elle s'appuie sur les critères suivants :

**1<sup>ER</sup> CAS : PETITS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT < 46 000 €HT -**

**1. Aménagements, créations d'équipements sportifs**

Dépense subventionnable plafond : 26 000 €HT

- Taux de subvention : 60 %

**2. Courts de tennis extérieurs**

Subvention forfaitaire : 6 100 €

**Courts de tennis couverts**

Subvention forfaitaire : 9 200 €

**2<sup>EME</sup> CAS : GROS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT > 46 000 €HT -**

**1. Communes de plus de 2000 habitants et Associations**

Dépense subventionnable plafond : 305 000 €HT

- Taux de subvention : 15 %

**2. Communes de moins de 2000 habitants**

Dépense subventionnable plafond : 305 000 €HT

- Taux de subvention : 22,5 %

### 3<sup>EME</sup> CAS : EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PARTICULIERS

Examen particulier du dossier par l'Assemblée Départementale, avant attribution éventuelle d'une subvention exceptionnelle.

J'ai l'honneur de vous soumettre, en annexe du présent rapport, les dossiers de demande de subvention déposés par des Communes du Département et une Association.

Je tiens enfin à vous rappeler, que les subventions attribuées seront imputées sur l'article 204143, sous-fonction 32 du Budget Départemental pour les Communes et sur l'article 20423, sous-fonction 32 pour l'Association.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant précisé que si ces propositions étaient retenues, la situation des lignes budgétaires correspondantes, serait la suivante :

#### Communes :

A - Autorisation de programme 2005 .....	475 336 €
B - Dépenses engagées à ce jour .....	69 749 €
C - Engagement à la présente commission .....	171 463 €
D – Reliquat.....	234 124 €

#### Association :

A - Autorisation de programme 2005 .....	32 802 €
B - Dépenses engagées à ce jour .....	-
C - Engagement à la présente commission .....	1 689 €
D – Reliquat.....	31 113 €

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions telles qu'annexées selon la répartition suivante :

- Communes ..... 171 463 €
- Association ..... 1 689 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits pour les communes à l'article 204143 sous-fonction 32 et pour l'association à l'article 20423, sous-fonction 32 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS - ANNEXE****COMMUNES**

COMMUNES	OPERATION	N° PRO GOS	COUT HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	T A U X	SUBVENTION ATTRIBUEE
BOURRET	Aménagement d'un terrain de jeux	1826	31 070 €	26 000 €	60%	15 600 €
CAMPSAS	Extension de la piste de bicross	1879	35 704 €	26 000 €	60 %	15 600 €
CAUSSADE	Construction d'un club house au terrain de football	1867	27 725 €	26 000 €	60%	15 600 €
GARGAN-VILLAR	Construction d'un plateau d'éducation physique et sportive	1787	26 350 €	26 000 €	60%	15 600 €
LACOURT SAINT PIERRE	Création d'un boulodrome	1860	25 773 €	25 773 €	60%	15 463 €
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	Aménagement du stade municipal et des vestiaires	1512	26 643 €	26 000 €	60 %	15 600 €
MAS GRENIER	Aménagement de vestiaires au stade de football	1856	45 536 €	26 000 €	60%	15 600 €

COMMUNES	OPERATION	N° PRO GOS	COUT HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	T A U X	SUBVENTION ATTRIBUEE
MIRABEL	Eclairage du stade	1864	27 797 €	26 000 €	60%	15 600 €
NEGREPELISSE	Couverture du boulodrome	1331	32 220 €	26 000 €	60%	15 600 €
ST ETIENNE DE TULMONT	Création de terrains de grands jeux	1853	30 165 €	26 000 €	60%	15 600 €
VERDUN SUR GARONNE	Aménagement d'une salle de gymnastique	1887	26 500 €	26 000 €	60%	15 600 €

### ASSOCIATIONS

COMMUNES	OPERATION	N° CIVITAS	COUT HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	T A U X	SUBVENTION ATTRIBUEE
LES ARCHERS DE CASTELSARRASIN	Aménagement d'un pas de tir couvert	1890	2 815 €	2 815 €	60%	1 689 €
<b>TOTAL GENERAL .....</b>						<b>1 689 €</b>

Le Président,